

TARIFS DES ÉVACUATIONS SECOURS

Hiver 2025/2026 – Eté / Automne 2026

Applicables à compter du 1^{er} décembre 2025

IL EST RECOMMANDÉ DE SOUSCRIRE UNE ASSURANCE 'SPÉCIAL SKI'

La CPAM et les mutuelles ne couvrent pas ces frais.

Les secours, recherches, interventions des pisteurs-secouristes sur le domaine skiable de Tignes, sont facturées selon les barèmes en vigueur :

FRAIS DE SECOURS PISTEURS-SECOURISTES

Zone 1	Zone front de neige, petits soins, accompagnements	74 euros
Zone 2	Zone rapprochée	285 euros
Zone 3	Zone éloignée	500 euros
Zone 4	Zone hors-piste Majoration possible aux taux horaires suivants : Chenillette : 304,80 euros/h Motoneige : 116,40 euros/h Pisteur-secouriste : 78,00 euros/h	996 euros

Selon délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2025

TRANSPORTS PAR AMBULANCE BAS DE PISTE

Ambulance bas de piste / hélisation, jusqu'au centre médical de Tignes	210 euros
Ambulance bas de piste des Brévières/Daille jusqu'au centre médical	235 euros
Ambulance Pompiers si carence ambulances privées	245 euros

PROLONGATION DU TRANSPORT PRIMAIRE, du centre médical de Tignes vers un centre hospitalier, après régulation par le SAMU

Hôpital de Bourg-St-Maurice	375 euros
Hôpital d'Albertville	620 euros
Hôpital de Chambéry/Annecy	950 euros
Hôpital de Grenoble	990 euros

TRANSPORT PAR HÉLICOPTÈRE

Hélicoptère médicalisé	85,22 euros/min + frais pisteurs-secouristes selon zone
Hélicoptère non médicalisé	916 euros forfait
Hélicoptère non médicalisé hors-piste	1 377 euros forfait
Supplément treuillage	308 euros
Evacuations non forfaitisées	49,50 eur/min



© M. Favre Brie

Sécurité des pistes

+33 479063200 pistes@tignes.net

